/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-71 du 29 Mars 1994

chargeant Monsieur Lazare KPATOUKPA, Ministre des Travaux Publics et des Transports, de l'intérim de Monsieur Jean-Roger AHOYO, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 19 Mars 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 Mars 1994, Monsieur Lazare KPATOUKPA, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Jean-Roger AHOYO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1994
Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,

Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MEHU-MTPT 4 AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-